

ORP 2021* : les grandes lignes



Nadia ZAK-CALVET
DSC Adjointe UES Orange
En charge de l'Épargne Salariale

EDITO

« **AGIR** avec nous c'est capital », tel est le fil conducteur de la **CFDT** pour renforcer l'actionariat salarié en sa qualité de partie constituante du capital d'Orange.

Pourquoi ?
Avec la distribution d'actions gratuites réalisée en avril 2020, la part du capital d'Orange détenu par le personnel est de 6,14%. Avec l'ORP 2021, nous atteindrons près de 7%. Les 10% sont atteignables, si Orange affirme une volonté réelle d'y parvenir, notamment par des Attributions Gratuites d'Actions (AGA) régulières ou des abondements unilatéraux annuels dans le PEG.
Le poids de l'actionariat salarié au sein du capital d'Orange est déterminant pour être écouté et considéré comme partie constituante incontournable de la gouvernance du groupe.
Nadia Zak-Calvet

Lors de sa VIF du 3 décembre, notre Président Directeur Général, Stéphane Richard, s'était engagé à proposer une opération en faveur de l'actionariat salarié pour 2021, dans l'objectif que les salariés détiennent à terme 10% du capital d'Orange !

Le 8 mars, une première étape a été franchie :

Le projet ORP 2021 a été présenté à l'ensemble des parties constituantes de l'actionariat salarié, organisations syndicales et associations historiques de l'actionariat salarié.

Certaines propositions défendues par la **CFDT** et détaillées dans les 6 AGIR de la campagne sur l'actionariat salarié « AGIR avec nous c'est capital » ont été en partie retenues. Parmi celles-ci, une offre réservée au personnel accessible au plus grand nombre.

Cette offre concernera près de 200.000 salariés et retraités éligibles pour environ 30 millions d'actions. Les avancées suivantes ont été obtenues :

1. Mise en œuvre d'un **abondement unilatéral automatique** (nouveau de la Loi Pacte) :
 - Chaque salarié éligible à l'ORP se verrait proposer une dotation gratuite de parts dans le FCPE Orange Actions à hauteur de 300€
2. Proposition d'un **abondement inédit** en rupture avec les ORP précédentes :
 - Vous seriez abondé dès les premiers euros investis à 100% à hauteur de 1400 € pour la première tranche ; la deuxième tranche (de 1401 € à 4000€) serait abondée à hauteur de 30%.
3. Souscription à un **prix attractif** grâce à une décote de 30% du cours de référence :
 - Jusqu'à présent, la décote maximum possible était de 20% ; le projet propose une décote de 30% du cours de référence de l'action (moyenne des cours du 1^{er} au 28 octobre). Exemple : pour un cours de référence de l'action de 10€, avec la décote le prix de la souscription serait de 7€.
4. Mise en œuvre de **facilités de paiement** :
 - Possibilité d'utiliser des fonds du PEG à hauteur de 10.000€
 - Possibilité de règlement en trois fois sans frais
 -

Enfin, cette ORP sera proposée aux salariés de toutes les filiales des différents pays du groupe, sous réserve que la loi du pays l'autorise. Au niveau international, la **CFDT** revendique un partage des richesses créées, en instituant une reconnaissance collective afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion au niveau du groupe.

A l'instar des ORP précédentes, 2 formules seront proposées : une classique et une garantie, qu'il sera possible de panacher.

L'offre sera proposée en septembre 2021.

La livraison des actions est prévue le 1^{er} décembre 2021.

La lettre de l'épargne salariale d'avril détaillera de manière exhaustive les modalités pratiques de l'ORP après la validation définitive du Conseil d'Administration.

**modalités de l'Offre non encore approuvées par le conseil d'administration d'Orange.*



Bilan 2020 du PERCO Orange

Avec un encours de 1,2 Md€, le PERCO d'Orange est le 1^{er} PERCO de France par l'importance du placement salarial

- 101 00 épargnants dont 64 000 salariés
- un portefeuille moyen de 12 000 €uros

Performance 2020 marquée par la crise sanitaire et économique

Fonds du PERCO	Composition	Performances 2020	Performances sur 5 ans (2016-2020)	Echelle de risque
Actions Euro Monde	65% à 100% actions 0 à 35% titres diversifiés	1,87%	23,69%	1-2-3-4-5-6-7
Obligations Euro Monde	27,5% sur des obligations internationales 72,5% sur des obligations zone Euro	3,40%	13,06%	1-2-3-4-5-6-7
Monétaire Euro	100% monétaire Euro	-0,49%	-1,49%	1-2-3-4-5-6-7
Epsens Emploi Santé Solidaire	60% à 100% actions Euro 0% à 40% obligations Euro 5% à 10% solidaires	-7,61%	4,62%	1-2-3-4-5-6-7

Les chiffres clés de 2020

- ✓ **83%** des salariés des sociétés adhérentes à l'accord Groupe participent au PERCO
- ✓ **60 299 salariés** ont investi dans le PERCO dans l'année
- ✓ **95% des salariés** participants au PERCO ont réalisé un versement
- ✓ **59 267 salariés** ont bénéficié d'un abondement – 87,4% d'entre eux ont recherché l'abondement maximum de 500 Euros

Transfert du Compte Épargne Temps (CET) vers le Perco

Même si le nombre de bénéficiaires continue à progresser : 7975 salariés en 2020 pour un montant moyen de 898€ (en progression de 10%), ce dispositif semble encore méconnu par beaucoup de collègues.

Il permet d'accompagner les salariés qui le souhaitent dans la préparation de leur retraite. L'entreprise abonde d'environ 25% le montant brut et le transfert est autorisé dans la limite de 5 jours par année civile.

Nous militons pour étendre cette possibilité à 10 jours par an maximum, comme le permet la loi PACTE.

Astuce pour ORP 2021 à venir en fin d'année

À la retraite, ne résiliez pas totalement votre PEG, sinon la réouverture en sera définitivement impossible.

Vous conserverez ainsi l'opportunité de participer, en tant que retraité, aux futures Offres Réservées au Personnel (ORP), ce qui vous permettra d'acheter des actions Orange à tarif préférentiel.

AGENDA ORANGE

Échéances mars/avril de l'Épargne Salariale :

8 au 25 mars inclus : Période de choix d'affectation de la participation Groupe

29 mars au 30 avril inclus : période d'interrogation des porteurs de parts du fonds Cap'Orange Garanti 2016 du PEG

6 au 26 avril inclus : période de choix d'affectation de l'intéressement Orange SA

20 avril : versement et/ou investissement de la participation dans le PEG et/ou PERCO

BIENTÔT CHEZ VOUS



JEUDI 15 avril Conférence-Débats

« Evolution du cours de bourse à Orange dans un marché chahuté »

[Session 1 : 15 avril 13H30-14H30](#)

La **CFDT** Orange continue à communiquer via l'application mobile, [notre site intranet](#), les réseaux sociaux et nos Newsletters.

Pour aller plus loin, discuter, poser une question, recevoir les tracts sous forme électronique vos contacts CFDT Orange sont :

nadia.zakcalvet@orange.com

eric.rappe@orange.com



COMMISSION
CONSEIL CULTURE
ORANGE



ADHÉREZ À LA CFDT !

